

TOUS ENSEMBLE AVEC LES ASSOCIATIONS

DU 21 AOÛT AU 1er OCTOBRE 2017, déposez un dossier de candidature sur le site fondation.edf.com dans l'une des 5 catégories :

INCLUSION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

• Lutter contre l'exclusion et la précarité, favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, promouvoir la mixité, la diversité, la parité, œuvrer pour l'égalité des chances et contribuer à changer le regard sur les différences.

SANTÉ ET PRÉVENTION DES COMPORTEMENTS À RISQUES

• Améliorer les conditions de vie des jeunes atteints par la maladie et/ou en situation de handicap. Soutenir les jeunes en risque suicidaire ou en détresse psychologique. Prévenir les comportements à risques liés à la consommation d'alcool et de drogues, à la sexualité, ou aux violences dirigées contre soi ou les autres.

ACCÈS À LA CULTURE ET À LA CONNAISSANCE SCIENTIFIQUE

• Développer la compréhension des technologies et favoriser le goût des plus jeunes pour les sciences. Encourager les pratiques culturelles et promouvoir la découverte de cultures différentes, quelles que soient les origines sociales ou géographiques, pour mieux vivre ensemble.

SOUTIEN AUX RÉFUGIÉS EN FRANCE

• Contribuer à un accueil digne et une meilleure intégration des réfugiés en favorisant leur inclusion sociale et économique.

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

• Favoriser l'accès à l'eau, à la santé, à l'éducation, à l'insertion professionnelle. Contribuer au développement économique et social. Soutenir la cause des femmes.

VOUS VOULEZ SOUTENIR UNE ASSOCIATION

Du 21 août au 5 novembre 2017, vous pouvez voter pour l'association de votre choix pour lui permettre de remporter le TROPHEE DU PUBLIC, d'un montant de 20 000€. **rdv sur le site <http://fondation.edf.com>**

Du 13 au 30 novembre 2017, en tant que salarié EDF, vous pouvez voter pour l'une des associations sélectionnées par le jury pour lui permettre de remporter le TROPHEE DES SALARIES, d'un montant de 20 000€.

Et pour toute question concernant les Trophées des Associations
trophees-fondation@edf.fr



#TDA17



DU 21 AOÛT AU 1^{ER} OCTOBRE 2017
PARTICIPEZ AUX TROPHÉES DES ASSOCIATIONS

Depuis 2010, la Fondation Groupe EDF récompense les petites et moyennes associations qui œuvrent en faveur des jeunes.

Pour cette 8^e édition, en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, chargé de la vie associative, elle remettra 52 Trophées, pour un montant total de 490 000€.

DEPOSEZ VOTRE CANDIDATURE SUR FONDATION.EDF.COM

